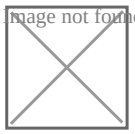

Coordonnées de ma carte bleue dans un compte internet restreint?

Par **seno**, le **29/11/2016** à **12:11**

Bonjour y'a un peu plus d'une semaine je me suis inscrit sur Linkedin, pour avoir quelques renseignements j'ai pris l'option premium gratuit un mois, par contre si on ne modifie pas son abonnement à la fin des 1 mois cela devient payant.
Le soucis c'est que 2 jours après mon inscription, mon compte a été restreint, c'est à dire que je ne peux plus accéder à mon compte et donc impossible aussi d'annuler mon abonnement premium, la raison du compte restreint c'est qu'ils pensent que je n'ai pas utilisé ma vraie identité et c'est vrai j'ai entré un faux nom, donc si je veux enlever la restriction, ils me demandent de fournir un scan de ma piece d'identité, or je ne peux pas.
Mon soucis est que j'ai donné les coordonnées de ma carte bancaire pour pouvoir bénéficier du premium gratuit 1 mois et que du coup comme je ne peux plus rentrer dans mon compte je ne peux rien faire pour annuler cet abonnement afin de ne pas être prélevé vers la 20 décembre, je leur ai écrit par mail mais aucunes reponses, donc j'aimerai savoir si je peux faire opposition avec la banque postale avant qu'ils débitent courant decembre la somme de plus 44 euros ou ont ils le droit de débiter sachant qu'ils ont restreint mon compte et en sachant que j'ai pas mis mon vrai nom? Parce que je lis sur les forums qu'une fois qu'on a donné ses coordonnées de la carte bleue c'est foutue? Comment dois je procéder pour empecher tout prelevement sur ma carte bleue sachant que je ne peux plus acceder à ce compte linkedin pour stopper ou modifier l'abonnement? Est ce que c'est possible d'empecher le prelevement ou pas dans le cas ou ils voudraient prélever?
Merci de vos réponses

Par **Visiteur**, le **29/11/2016** à **13:16**

Bonjour,
une solution consiste à déclarer sa CB perdue. La BP vous en délivrera une autre ce qui empêchera les prélèvements avec l'ancienne. Cela empêchera mais n'annulera pas ! Après, à voir la réaction du site en question ?

Par **seno**, le **29/11/2016** à **14:18**

bonjour je comprends pas quand vous mettez ça empêchera mais n'annulera pas.

Par **Visiteur**, le **29/11/2016** à **15:28**

les prélèvements ne pourront pas avoir lieu; ça les empêche. Mais si le site les réclame absolument ils ne seront pas annulés... Vous retarderez l'échéance, le temps d'annuler votre abonnement ? Mais vous aurez peut être malgré tout une échéance à régler ?

Par **seno**, le **29/11/2016** à **16:46**

oui mais comme je ne peux pas accéder à mon compte pour annuler mon abonnement, ils n'ont pas le droit de réclamer quoique ce soit, comment dois je proceder car j'envoie des messages dans assistance clientele et ils ne me répondent pas.

Par **Visiteur**, le **29/11/2016** à **17:44**

ssr,
Vous avez indiqué une fausse identité alors que votre CB est à votre vrai nom ?

Par **seno**, le **30/11/2016** à **00:15**

et bien dans la carte bleu j'ai mis les initiales de mon faux nom et prénom mais le premier mois y'a pas de prelevement et je comptais justement annuler l'abonnement mais quand je me suis connecté trop tard le compte était restreint et impossible d'accéder à quoique ce soit, ont ils le droit de prelever en faisant cela?

Copyright © 2025 Légavox.fr - Tous droits réservés